



Doc. 402

21 septembre 1955

Abaissement des prix des engrais

Proposition de recommandation

déposée par Sir Anthony C. ESMONDE et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Constatant que le rapport entre le prix des engrais et celui des produits agricoles constitue un facteur de première importance en agriculture ;

Estimant que l'emploi d'engrais peut réaliser des progrès considérables si les exploitants sont placés dans les conditions favorables, et que cette augmentation d'utilisation des éléments fertilisants entraîne automatiquement une augmentation de la production,

Recommande au Comité des Ministres de demander aux États membres d'abaisser le prix des engrais mis à la disposition des cultivateurs, soit en généralisant la pratique des subventions, soit en abaissant ou supprimant les taxes et impôts frappant les engrais chimiques.

Exposé des motifs

Les comités d'experts réunis à la demande des Ministres de l'Agriculture pour étudier l'organisation des marchés agricoles européens avaient été amenés à examiner la question des prix de revient des différentes denrées alimentaires. Il était apparu, dès l'abord, que les prix de revient variaient considérablement d'un pays à un autre et que différents facteurs entraient en ligne de compte, parfois difficilement comparables. Cependant, les calculs effectués en ce qui concerne l'emploi des engrais permirent de dégager les statistiques suivantes : le poste engrais représentait le pourcentage suivant pour les pays ci-dessous :

Royaume-Uni - 5.8 %

Pays-Bas - 7.6 %

Norvège - 5.5 %

Danemark- 4.4 %

Suède - 5.6 %

Irlande - 3.2 %

Allemagne- 5.4 %

France - 4 %

Italie - 2.7 %

Greece - 2.2 %

Ainsi, les dépenses « engrais » étaient particulièrement élevées aux Pays-Bas, mais d'une incidence comparable dans presque tous les autres pays, sauf en Italie et en Grèce.



L'exemple de la Hollande nous permet d'estimer que la consommation d'engrais est un des facteurs essentiels du rendement..

Parmi les pays membres du Conseil de l'Europe, la consommation d'éléments fertilisants varie d'une façon très significative de pays à pays. Ces variations vont de 0,5 kg par hectare en Turquie, où ces engrais sont pratiquement réservés aux cultures maraîchères, au tabac et à la vigne, à 12,8 kg par hectare en Grèce, contre 189,7 kg par hectare aux Pays-Bas..

Le tableau ci-joint (annexe I) donne les quantités d'engrais chimique en termes d'éléments fertilisants employées en 1950-1951 dans les divers pays.

Si l'on compare la consommation d'engrais' de 1951 à celle de 1948-1949, on constate une certaine baisse sur les nitrates et un accroissement du sulfate d'ammoniaque. La demande semble, en outre, s'orienter vers une utilisation plus large des engrais mélangés.

Après des années de stabilité relative, sinon même de baisse dans certains pays, le prix des engrais accuse actuellement une tendance à la hausse. C'est le cas particulièrement pour les engrais azotés et phosphatés. Le tableau ci-joint (annexe II) donne les prix des engrais par tonne d'éléments fertilisants établis par l'O. E. C. E.; les prix s'entendent taxe comprise, marchandise livrée en sacs par wagons complets.

D'une manière générale, on peut dire que, sauf en Italie, une hausse des prix a été enregistrée dans tous les pays. Cette hausse est échelonnée de 8 % en Belgique à 55 % en Grèce et au Royaume-Uni. Dans ce dernier pays, la hausse est principalement imputable à la suppression des subventions.

En résumé, on peut dire que, d'une façon générale, les prix des engrais azotés ont subi, depuis 1949-1950 une hausse de l'ordre d'environ 20 %.

Dans le secteur des engrais potassiques, les prix ont évolué plus diversement. La situation du marché mondial donne des signes de concurrence très âpre.

Il faut insister sur le fait que la hausse des prix des engrais crée un effet psychologique défavorable et incite l'agriculteur à ne pas acheter les quantités qu'il aurait normalement été conduit à utiliser. Cette attitude se trouve encore renforcée lorsque, par suite des circonstances, cette hausse n'est pas suivie d'une hausse correspondante des produits agricoles

Dans les rapports qu'ils ont transmis à l'O. E. C. E., certains pays ont indiqué qu'ils s'attendaient à un recul de l'utilisation des engrais. Une action de propagande s'impose. Il faut convaincre les agriculteurs que la réduction de la consommation d'engrais ne constitue qu'une économie factice. L'agriculteur sera toujours enclin à économiser sur l'engrais si les prix sont trop élevés. Les faits démontrent que l'utilisation d'engrais peut réaliser des progrès considérables, si les exploitants sont placés dans des conditions favorables.

Pour développer la consommation des engrais, il importe donc que les États prennent des mesures en vue d'abaisser au maximum le prix de ces produits s'ils veulent obtenir une amélioration des rendements.

Considérée comme un des facteurs essentiels de l'accroissement de la production et entrant pour une large part dans le calcul des prix de revient, toute politique en faveur de l'agriculture doit donc s'efforcer de procurer à ceux-ci des engrais à bon marché.

C'est en tenant compte de ces considérations que nous avons l'honneur de présenter à l'Assemblée le projet de résolution ci-dessus.

Signé (voir au verso)

Signé:

ESMONDE Anthony C., Irlande

Annexe ANNEXE I

Consommation d'engrais en 1950-1951 (en kg par hectare)

PAYS	N	P206	K20	TOTAL
Allemagne	27.4	31.7	50.6	109.7
Belgique	7.1	12.0	7.7	26.8
Luxembourg	24.5	39.2	24.5	99.2
Danemark	22.7	26.9	32.7	82.3
France	10.0	15.5	13.4	38.9
Grece	6.2	5.4	1.2	12.8
Irlande	1.7	13.0	4.5	19.2
Italie	7.5	15.0	1.0	23.5
Norvège	30.8	33.8	40.7	105.3
Pays-Bas	71.4	51.6	66.7	189.7
Royaume-Uni	17.4	34.1	8.3	69.8
Suède	16.6	25.8	12.9	55.3
Turquie	0.3	0.2	—	0.5
12.1	17.7	14.8	44.6	

Source : O. E. E.
C.

ANNEXE II

Prix moyen des engrais pour les agriculteurs en 1949-1950 et 1951-1952 Par tonne d'élément fertilisant (en dollars des États-Unis)

PAYS	1949-1950	1951-1952	1951-1952 2 % of par rapport à 1949-1950	1949-1950	1951-1952	1951-1952 2 % of par rapport à 1949-1950	1949-1950	1951-1952	1951-1952 2 % of par rapport à 1949-1950
Islande	n. a.	296	—	n. a.	235	—	n. a.	126	—
Norvège	134	162	121	901	111	123	561	751	134
Suède	276	335'	121	132	177	134	105	87	83
Danemark	264	277	105	116	178	153	101	80	79
Royaume-Uni	1671	259	155	911	2212	2432	831	124	149
Irlande	287	345	120	154	230	149	120	115	96
Pays-Bas	250	275	110	142	215	151	99.	103	104
Belgique	325	353	108	127	1613	127	120	82	68
France	350	508	145	150	231	154	78	109	140
Allemagne	2451	284	116	921	1511	164	62	68	110
Italie	400	375	94	174	194	111	146	129	88
Grèce	300	466	155	245	341	139	157	166	106

Source : O. E. C. E.

1. Subventionnés.

2. De nouvelles subventions vont ramener ces chiffres à 150 à 164 environ.

3. Prix au 1er septembre 1951.